Octobre 2016

CLASSIFICATIONS :
Passage de l'ancien au nouveau système

Le 26 septembre 2016, la CFDT, le SU-UNSA, la CFTC, la CGC et FO ont signé les avenants aux accords de classifications actuellement en vigueur. Ces organisations syndicales représentent près des 3/4 du personnel, il s'agit donc là d'un accord très largement partagé.

Pourquoi avoir signé ?

L'actuel accord de classification ne donnait pas satisfaction, en effet :

- ✓ C'était un dispositif rigide en raison du postulat : un emploi = une classification
- ✓ Il n'y avait pas de promotion possible dans le même emploi.
- ✓ Près de 70% des effectifs de la Branche étaient concentrés sur 3 niveaux : T3, TM4 et CM6
- ✓ Ce système ne facilitait pas la mobilité interne au Groupe, ni vers d'autres entreprises bancaires.

C'est pourquoi, la CFDT revendiquait une évolution, ce que permet le nouveau système.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Cet accord doit être présenté par votre Direction au Comité d'Entreprise avant la fin de l'année.
Un courrier d'information individuelle doit être adressé à tous les salariés.

Ils seront informés du métier-repère auquel leur emploi est rattaché.

La mise en œuvre de la nouvelle grille de classification ne peut avoir pour effet de diminuer la rémunération ou de modifier les contrats de travail. De plus les salariés cotisant à l'AGIRC à la date de mise en œuvre de l'accord conservent le bénéfice de cette affiliation.

À partir du 1er janvier 2017, le nouveau système de classification entrera en vigueur.

À cette date la grille de translation « industrielle » s'appliquera.

Une prochaine communication vous parviendra pour détailler ces accords afin de mieux les maitriser.

TABLEAU DE TRANSLATION

Ancienne grille de classification	Nouvelle grille de classification
TECHNICIENS	**TECHNICIENS**
T1	A
T2	B
T3	D
TECHNICIENS MANAGERS	
TM4	F
TM5	G
CADRES MANAGERS	**CADRES**
CM6	H
CM7	I
CM8	J
CM9	K
CM10	K

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin !

Délégation nationale CFDT Branche CEP
27/29 rue de la Tombe Issoire 75014 PARIS
Vos Délégués Syndicaux Nationaux :
Robert EON 06 86 35 23 19 – Jean-Pierre JANAUDY 06 08 31 86 29